

La centrale biomasse de Gardanne espère obtenir l'autorisation de l'État de stocker ses cendres sur un ancien terril à Fuveau. 70 000 tonnes de déchets de combustion, bien différents de la cendre domestique, doivent être enfouis annuellement.

Pas de fumée sans feu. Mais pas de feu sans cendres non plus. La partie biomasse de la centrale de Gardanne, qui doit produire de l'électricité à partir de bois et de déchets « verts », en engendrera, à plein régime, 220 000 tonnes par an soit plus de 40 camions de 15 tonnes par jour. Si l'exploitant Uniper (ex-EON) assure parvenir à en « valoriser » une bonne partie, en la vendant notamment pour qu'elles soient réutilisés dans le BTP (ciment), une partie lui reste sur les bras. Il a donc demandé au préfet l'autorisation de « stocker » – comprendre enfouir – 70 000 tonnes de cendres par an sur un ancien terril situé à quatre kilomètres de la centrale électrique, sur la commune de Fuveau.

Sans communication particulière de la part de la préfecture, une enquête publique sur le projet a été ouverte lundi dernier et court jusqu'au 20 janvier, comme le relevait *La Provence* jeudi. En parcourant les documents mis à disposition, on découvre que la question de la gestion des déchets de la centrale biomasse est loin d'être aussi anodine que l'on ne pourrait le penser de prime abord.

UN ANCIEN TERRIL RACHETÉ



Vue aérienne du terril. Au sud, les panneaux solaires. Les cendres seront enfouies dans la partie grise au nord-est
Si la partie biomasse de la centrale, encore en test à l'heure actuelle, a fait parler d'elle jusqu'à maintenant, c'est avant tout sur l'origine des bois qu'elle compte brûler. Ce sont principalement des plaquettes de bois du Brésil qui arrivent par

bateau à Fos. Mais la centrale a sa propre décharge industrielle depuis une bonne dizaine d'années. Son exploitant a racheté 48,4 hectares au lieu-dit Bramefan à Fuveau. Ces terrains appartenaient à feu Charbonnages de France, qui exploitait les mines et y a érigé des terrils. Avant de partir, l'entreprise avait couvert une partie des terrils et revégétalisé une partie de l'espace. Une grande ferme photovoltaïque en exploitation recouvre aujourd'hui la partie sud du site. C'est sur la partie nord, encore à nu, qu'Uniper espère stocker ses cendres pendant 30 ans. Impossible, hélas, d'avoir des explications de la société sur les modalités de traitement de ces cendres et leur composition. Cette dernière n'a pas accepté de répondre à nos questions. Toujours est-il que si l'on en croit les différents documents publiés, ce ne sont pas vraiment les mêmes cendres que celles de votre cheminée.

STOCKAGE EN BASSIN ÉTANCHE

Différents documents nous apprennent que l'entreprise a en réalité déjà amené sur le site depuis 2005 des cendres issues de sa centrale à charbon dont du « *coke de pétrole* », résidu de fabrication des raffineries utilisé comme combustible. Le préfet l'a d'ailleurs mise en demeure il y a peu de régulariser ses autorisations sur le site, qui ne lui permettaient pas de procéder à de tels dépôts. Aujourd'hui, Uniper se propose, comme l'explique le dossier de demande d'autorisation « *d'achever l'exploitation de la partie Nord-Est du terril, démarrée en 1998, pour lui donner un modelé définitif préalable à son aménagement et à*

sa bonne intégration dans le paysage ». L'adjoint à l'aménagement de la ville de Fuveau, Daniel Gourirand, semble d'ailleurs convaincu par le projet : « *Nous avons eu toutes les garanties de l'État,* commente t-il. *Le principal risque c'était les poussières et la question ne se pose plus car les cendres seront mouillées au préalable ».* Rappelant son propre passé dans l'industrie du charbon, il ne peut s'empêcher d'ajouter que des emplois à la centrale sont en jeu. Si la commune n'a pas encore voté officiellement d'avis favorable au projet dans le cadre de l'enquête publique, on sent bien qu'elle ne s'opposera pas au centre de stockage, loin de là.

De fait, les cendres, qui sont censées arriver en camion-citerne, seront stockées dans des bassins aménagés au fur et à mesure. Leur étanchéité est assurée, apprend-on dans les explications techniques du dossier, par de l'argile et des membranes géotextiles, un isolant synthétique.

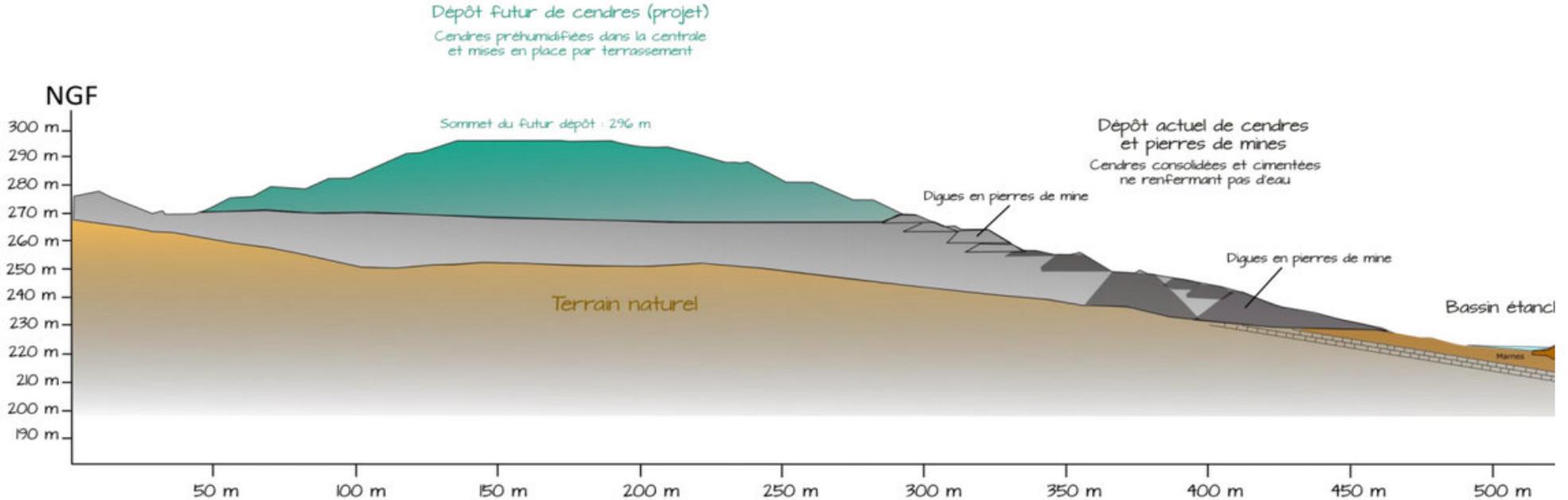


Schéma issu de l'étude de dangers. La zone verte représente les cendres qu'Uniper compte enfouir

Le remplissage se fera au fur et à mesure, en montant « *en lasagnes* ». À terme, écrit Uniper dans sa demande, la surface totale de stockage sera de 8 hectares. Si ce sont de simples cendres, répondez-vous, pourquoi les stocker avec de telles précautions ? L'affaire n'est pas si simple car la centrale ne brûlera pas que du bois issu de forêts mais aussi du bois recyclé, qui peut avoir été traité, comme le sont par exemple les meubles en kit. La Dreal, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, [confirmait d'ailleurs à la Provence en mars](#) la présence de métaux lourds dans ces déchets, « *mais en quantités suffisamment faibles pour qu'elles soient classées en déchets non*

dangereux ».

Examinant le contenu et la toxicité potentielle de ces cendres, l'institut national de l'environnement industriel et des risques, bien que donnant un feu vert, restait dans son rapport relativement prudent : *‘La principale difficulté rencontrée pour l'évaluation de ces propriétés, est-il expliqué, est que cette installation n'est pas encore en service ».* L'organisme d'État précise d'ailleurs qu'il a travaillé « *à partir d'éléments fournis par EON* » et que les « *résultats seront à confirmer* ». Il ne se prononce pas, parmi les quinze critères de définition de danger des substances, sur l'écotoxicité et le caractère potentiellement « *sensibilisant* » des cendres, c'est-à-dire susceptible de provoquer une hypersensibilité respiratoire, « *faute de matériaux disponibles* ».

« PAS COMPARABLE AUX BOUES ROUGES »

Les explications rassurantes de la ville et d'Uniper ne convainquent pas Gérard Mondino, qui possède une grande propriété voisine du terril de Bramefan. « *On s'est battus il y a 30 ans contre les poussières des terrils et maintenant on découvre qu'ils veulent mettre des cendres* », déplore t-il. À l'époque du charbon, une partie de sa propriété, qui fût après-guerre un élevage de volaille monté par son père, avait été expropriée par les houillères de France. « *J'ai dit au commissaire-enquêteur la semaine dernière qu'il y avait une grosse différence entre ce qui est écrit et ce qui va se passer en pratique. Nous avons donné tout un dossier avec des arguments sur les poussières. Ils feront comme d'habitude,*

arroser au fur et à mesure. » Il explique s'être même rapproché d'un avocat au début du mois mais avoir fini par abandonner la piste d'un recours pour le moment.

Si la question des poussières est écartée très vite dans le dossier de l'enquête publique, au motif que les cendres seront mouillées, l'Agence régionale de santé (ARS) a, elle, soulevé la problématique dans l'avis qu'elle a formulé sur le futur centre de stockage, rapporté par l'autorité environnementale. Elle estime que *« ce projet est acceptable sous réserve de la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact et des programmes de surveillance annoncés dans le dossier notamment : les dispositions visant à éviter ou réduire les émissions atmosphériques (couverture progressive des alvéoles de stockage, arrosage des pistes, talus enherbés, etc...) »*. À la mairie de Fuveau, on ne voit pas matière à polémique. *« Je ne comparerais pas ce dossier aux boues rouges »*, avance spontanément Daniel Gouirand. Ces précautions ne sont pourtant pas sans rappeler celles sur le site de stockage à terre d'Alteo à Mange-Garri.

